

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**
Titulaires : 67
Membres présents : 42
· dont suppléé : 00
Membres représentés : 05
Votants : 47
Date de la convocation
11 avril 2025
Secrétaire de séance
M. Pascal BERTHE

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT QUATRE AVRIL à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Le Quesnel sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, BLIN Marie-Annick, MESMIN Véronique, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. LECOINTE Jean-Noël de Mme DOUAY Sonia, M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de M. LEVASSEUR Roger, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, ROSE Maryse-Corinne, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, RAMON Marie-Gabrielle, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, COLOMBEL Aurélie
Messieurs LEVASSEUR Roger, BLIN Nicolas, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, DEPRET Patrick, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, HECTOR Nicolas, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

OBJET : Site Sourdon Vente de l'entrepôt et de la maison – SCEA des Poutreux

Rapport de M. Alain SURHOMME, Vice-Président Développement Economique – Tourisme - ESS

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCVN en date du 15 décembre 2015 relative à l'acquisition du site « Réseau pro à Sourdon »,

Vu l'acte de vente du 29 avril 2016 entre M. Frédéric TATTEGRAIN Mme Monique RENGARD et la CCVN,

Vu les échanges avec M. DECLERCK Fabrice, co-gérant de la SCEA des Poutreux,

Vu le courrier d'intention ci-joint émanant de M. DECLERCK Fabrice portant intention d'achat du bâtiment ex-Tattegrain, cadastré X295 (surface 9379 m² - surface bâtiment environ 2400 m²) et des terrains adjacents X291 et X293 ainsi que de la maison située sur la parcelle cadastrée X175 pour un montant de 230 000 euros, prix net vendeur,

Vu les avis du Pôle d'évaluation domaniale 2024-80740-86962 et 2024-80740-86962 du 19 décembre 2024 déterminant respectivement la valeur vénale de l'entrepôt et de la maison,

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique du 3 avril 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 7 avril 2025,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 5 : Mmes
DURAND, LECOINTE, SZYROKI) le Conseil Communautaire :**

- Autorise la vente de la parcelles X295 d'une surface de 9379 m² (avec le bâtiment ex-Tattegrain d'une surface de 2400 m²) et des parcelles adjacentes X293 d'une surface de 3051m² et X291 d'une surface de 452m² pour une totalité de surface de 1ha28a82ca ainsi que de la maison située sur la parcelle X175 pour un montant de 230 000 euros net vendeur à la SCEA des POUTREUX, représentée par M. DE-CLERCQ Fabrice,
- Prend acte que la surface définitive du projet de vente de la maison est révisée à hauteur d'environ 650 m² pris dans la parcelle X175, suivant division parcellaire à dresser par un géomètre,
- Confie la rédaction des actes nécessaires aux ventes à Maître CORNU à Ailly-sur-Noye et de préciser que les frais d'actes seront à la charge exclusive de l'acquéreur,
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique à signer les actes notariés et tous les documents en rapport avec cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 24 AVRIL 2025
à Le Quesnel**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 28/04/25

Affiché le 29/04/25

